

## **PRESCRIPTION IAE : MODE D'EMPLOI 2017**

### **Définition de l'Insertion par l'Activité Economique**

L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement (article L5132-1 du code du travail).

L'IAE est un parcours de transition qui associe une mise en situation de travail rémunérée et un accompagnement socioprofessionnel. Ce parcours doit permettre aux personnes de lever des freins et, grâce aux compétences acquises ou actualisées, d'accéder à un emploi durable – directement ou par le biais d'une formation qualifiante – chez un employeur « classique ».

### **A qui s'adresse ce dispositif ?**

Les SIAE recrutent et accompagnent « des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières » (pas forcément inscrite à Pôle Emploi).

Cette souplesse d'appréciation de la situation des publics à recruter s'inscrit dans une logique d'approche individualisée des situations et des besoins des personnes. Il s'agit d'orienter des personnes pour lesquelles l'accès à l'emploi ne paraît pas envisageable dans des conditions ordinaires du marché de l'emploi et qui nécessitent un accompagnement renforcé.

### **Exemples de difficultés liées à la situation au regard du marché du travail :**

- Manque de formation ou de qualification
- Projet professionnel flou ou inadapté au marché du travail
- Stratégie de recherche d'emploi inexistante
- Manque de compétences
- Longue période sans emploi

### **Autres difficultés liées à la situation personnelle :**

- Difficultés comportementales
- Contraintes liées à des problématiques de santé (traitement, inaptitude reconnue à certaine tâche)
- Précarité de la situation matérielle
- Condition ou absence de logement fixe
- Situation personnelle et familiale (isolement, garde d'enfants, etc...)

Les critères traditionnels (ou administratifs) définissant les publics prioritaires (Demandeurs d'emploi de longue durée, TH, Bénéficiaires du RSA, seniors etc...) sont des éléments de contexte à prendre en considération mais ils ne sont ni suffisants (un bénéficiaire RSA ou un jeune primo ne sont pas automatiquement éligibles à l'IAE) ni exclusifs (une personne ne rentrant dans aucun critère mais dont la situation le justifie peut se voir proposer l'IAE).

## **A qui ce dispositif ne s'adresse pas ?**

- Les conditions d'emploi du poste (port de charge, travail hauteur, travail extérieur, changement d'horaire d'une semaine sur l'autre, etc...) sont des éléments à présenter afin de vérifier l'acceptation de la personne et sa capacité à prendre le poste.
- Personne potentiellement dangereuse pour elle-même ou autrui (comportement violent)

Plus généralement, l'IAE repose sur un accompagnement lors d'une mise en emploi. Une personne dont les problématiques sont lourdes au point qu'elles ne permettent pas une prise d'emploi ne relève pas de l'IAE.

## **Prescrire l'IAE c'est contractualiser un parcours.**

Il s'agit avant tout d'une proposition construite avec la personne, reposant sur une analyse conjointe de la situation. Elle s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action co-construit faisant état d'un constat (situation actuelle), d'un objectif (situation visée) ainsi que des éléments factuels pouvant concourir à l'atteinte de cet objectif. La réussite de ce parcours passe impérativement par l'adhésion pleine et entière de la personne à ce dispositif (types d'emplois proposés, accompagnement pendant l'emploi, suivi par la structure et nécessité de répondre à ce suivi, possibilité de multiples contrats courts durant l'agrément, etc ...).

Une prescription précise en termes d'objectifs, d'attendus, d'étapes, permettra à la structure IAE de se mobiliser de manière pertinente et ciblée, et augmentera les chances de la personne de retrouver un emploi.

Enfin, un positionnement clair, détaillé et partagé avec la personne est un gage d'investissement de celle-ci dans le dispositif.



Une vidéo sur You Tube donne une présentation claire et ludique de l'IAE. N'hésitez pas à vous y référer et à partager avec la personne :

<https://www.youtube.com/watch?v=jNMjWSDZJko>

**Site internet :** <http://www.portail-iae.org>



Structure IAE :	Poste :
-----------------	---------

Numéro(s) d'offre(s) :

Date début du contrat :

Durée du contrat :

Durée hebdomadaire :

**Domicilié dans un Quartier Prioritaire de la Ville :**  OUI  NON

**Date de fin de validité du titre de séjour :**

**Situation familiale :**  Marié (e) ou vie maritale  célibataire  séparé(e)

**Nombre d'enfants à charge :** **Contraintes horaires :**

**Durée inscription Pôle Emploi :**  Pas inscrit  - de 6 mois  6 à 11 mois  12 à 23 mois  24 mois et +

**Permis B :**  OUI  NON **Pratique de la conduite :**  Régulière  Occasionnelle  Ne pratique pas

**Moyen de locomotion :**  Voiture  Moto  Vélo  Transports en commun  Aucun

**Compréhension orale du français :**  OUI  NON **Lecture du français :**  OUI  NON

**Ecriture du français :**  OUI  NON

**Informations complémentaires :**

**Autonomie numérique :**  Sait utiliser un traitement de texte  Sait utiliser un tableur  
 A l'aise avec Internet  Peut se débrouiller pour sa recherche d'emploi  Pas autonome

**Reconnaissance travailleur handicapé :**  oui  non

**Revenus :**  ASS  AAH  A.R.E  Aucun  Autre :  
 RSA (identifiant CAF :.....)  Demande en cours : type d'allocation

**Accompagnement actuel :**  PLIE  Mission Locale  AIJ/IEJ  Acco Glo  Pôle Emploi  
 Garantie jeune  Cap Emploi  SPIP (sous-main de justice)  
 RSA => Type de suivi : .....  Ne sait pas

La personne bénéficie-t-elle actuellement d'un agrément ?  OUI  NON  NE SAIT PAS

Si oui numéro de l'agrément :

A-t-elle bénéficié d'un agrément dans le passé ?  OUI  NON  NE SAIT PAS

Signature du candidat :

**DECISION DE LA SIAE SUITE ENTRETIEN AVEC LE CANDIDAT**

Date :

Candidature retenue

Refus de la candidature.

Motif du refus : .....

.....

**DECISION POLE EMPLOI**

Date :

Accord Pour l'élaboration d'un agrément IAE

Visa Pole emploi

Refus pour l'élaboration d'un agrément IAE pour :

Diagnostic professionnel absent/incomplet/hors champ de l'IAE

Diagnostic social absent/incomplet/hors champ de l'IAE

Candidat ayant déjà bénéficié d'un agrément

Demande d'éléments complémentaires : .....

.....

.....